

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le premier du mois de juin à 19H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Véronique CATTEAU, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Emilie DUHAMEL, Catherine GERARD, Thierry HERMAN, Damien LEZAIRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS

EXCUSES : Christelle DESCAMPS donne pouvoir à Valérie DUBOIS
Bruno LACAVA donne pouvoir à Franck SARRE
Laurence OLIVIER donne pouvoir à Sandra AUDRAN
Sophie FENOT donne pouvoir à Véronique CATTEAU

ABSENTS : Yannick DUBOIS, Cédric DELEHAYE

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 23 mai 2017

DATE AFFICHAGE 23 mai 2017

SECRÉTAIRE : Michel VERHAEGHE est désigné secrétaire de séance

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

Doriane WYTS demande à ce qu'on modifie une phrase dans le point n°7 « *MODIFICATION DU TARIF CANTINE POUR LE REPAS BIO* » du précédent conseil. Il serait préférable de noter « *un jeudi sur deux* » au lieu de « *une semaine sur deux le jeudi* ». Cette phrase sera réécrite dans ce sens.

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – MODIFICATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN

M. le Maire explique qu'il a reçu un courrier de la Préfecture qui demande de revoir la délibération prise en date du 17 novembre 2014 concernant la taxe d'aménagement pour les abris de jardin.

A l'époque, le conseil municipal avait délibéré pour une exonération des abris de jardin dont la surface était inférieure à 12 m².

La Préfecture a apporté une précision sur le principe d'égalité devant la charge publique. En effet, les pétitionnaires titulaires d'une Déclaration Préalable pour un abri de jardin doivent être exonérés sur un pourcentage de surface afin que tous les projets soient calculés de manière équitable. M. le Maire propose d'exonérer de 50 % les surfaces des abris de jardin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer à hauteur de 50% les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

3 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DES IAT (Indemnité d'Administration Technique)

Dans l'attente de la parution du décret permettant la généralisation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à tous les grades, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir le principe de versement de l'IAT pour le personnel titulaire aux grades administratifs, techniques, médico-social et d'animations aux conditions suivantes :

- Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel. Au taux moyen est affecté un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8 maximum.
- Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué en juin et en décembre de chaque année en fonction des disponibilités budgétaires.
- Ces primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le principe de versement de l'IAT aux conditions énumérées ci-dessus.

4 – INDEMNITES DES ELUS : ACTUALISATION DE LA REFERENCE INDICIAIRE

M. le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'indice de référence pour l'indemnité des élus a été modifié et qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour abroger l'ancienne référence.

Considérant que la délibération en date du 16 avril 2014 relative à la fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués fait référence à l'indice 1015, il convient d'actualiser la délibération relative aux indemnités de fonction des élus afin de tenir compte de la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} janvier 2017. Cette évolution ne modifie pas le montant des indemnités versées.

M. le Maire demande au conseil municipal d'abroger la référence brut 1015 et d'adopter l'indice de référence brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette décision est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

5 – SUBVENTION DU CONSEIL DE JEUNES POUR UN PROJET SPORTIF

Emilie DUHAMEL, conseillère déléguée au conseil de jeunes, explique que le conseil de jeunes souhaite participer à hauteur de 200 € pour un projet sportif entrepris par un bourghellois. En effet, un jeune bourghellois participera en juillet au tournoi de la New York City Cup. Emilie précise qu'on pourra suivre ses exploits et son aventure via les réseaux sociaux tout au long du voyage. Il est également proposé de mettre en place une animation sur ce sujet à la fête du Village.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du conseil de jeunes de contribuer financièrement à ce projet pour un montant de 200 €.

6 – JURY CRIMINEL : FORMATION DE LA LISTE POUR L'ANNEE 2018

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 concernant la formation de la liste du jury criminel pour l'année 2018, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de procéder au tirage au sort des jurés appelés à siéger à la cour d'appel de Douai.

Le tirage au sort s'effectue sur la liste électorale de la commune.

M. le Maire et le Conseil Municipal procèdent au tirage au sort des 3 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire communale.

Les 3 personnes répondant aux critères et retenues sont :

- M. Philippe LESCUT
- M. Jean-Louis PACCOU
- Mme BRUN épouse LEMIERE Marie-Josée

7 – CCPC : GROUPEMENT DE COMMANDES

M. le Maire rappelle que nous avons émis le souhait d'adhérer au groupement de commandes « réfection des couches de roulement et exécution de purges » ainsi que « la réalisation de travaux de petit entretien de voirie » sur les voiries communales et communautaires. Il précise que nous avons reçu les conventions constitutives du groupement de commandes et soumet au conseil municipal l'autorisation de signer ces conventions.

Après lecture des conventions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des couches de roulement et exécution de purges sur les voiries communales et communautaires
- d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réalisation de travaux de petit entretien de voirie sur les voiries communales et communautaires
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions afférentes à ces groupements de commandes
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés correspondants

8 – DEMANDE D'ANNULATION D'UNE SALLE

M. le Maire explique qu'il a reçu une demande d'annulation de salle pour des raisons médicales et soumet au conseil municipal l'annulation de l'acompte d'un montant de 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement de l'acompte de 100 €.

9 – DEVIS POUR TRAVAUX AU LOGEMENT RUE JAURES

M. le Maire informe le conseil municipal que le locataire a terminé les travaux prévus dans les étages, l'ensemble placo et parquet ont coûté 1790 € à la commune. Il soumet un devis concernant le percement du mur porteur au rez-de-chaussée afin de créer une plus grande pièce de séjour associée à un coin cuisine pour un montant de 2.225,12 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis pour 2.225,12 €.

10 – DOSSIER TROTTOIRS DE LA RUE EDMOND DELBASSEE

M. le Maire rappelle que les travaux de trottoirs de la rue Edmond Delbassée débuteront en septembre, ils comprennent les trottoirs de droite à l'entrée de la rue, les deux côtés de la rue au niveau du château d'eau, ainsi que le côté gauche, du château d'eau jusqu'à la dernière habitation de la rue en allant vers Cobrieux.

Le devis pour ces travaux s'élève à 125.838,00 €. M. le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention sera prochainement déposé auprès du Conseil Départemental.

11 – DOSSIER AMENAGEMENT DE LA RUE JAURES : POINT DE SITUATION ET ÉVOLUTION

M. le Maire rappelle que la réunion publique du 9 mai avec les habitants de la rue Jaurès s'est avérée très positive et constructive. Le choix définitif s'est porté sur l'aménagement des trottoirs à gauche en descendant et le stationnement côté droit. Le site de l'ancienne école sera aménagé d'environ 40 places de parking. Il reste en projet et en réflexion l'aménagement de la placette située au niveau bas de la rue à l'intersection avec la RD 955.

La question sur l'enfouissement des réseaux a été soulevée.

Il a été précisé que cette proposition a été étudiée. Elle n'avait pas été retenue compte tenu d'un surcoût de 200.000 € et d'un décalage de plusieurs mois des travaux. La question a été soumise aux votes des personnes présentes qui se sont prononcées majoritairement pour ne pas réaliser ces travaux.

Depuis cette réunion, un élément nouveau nous oblige à revoir notre position.

La société AXIONE qui réalise le déploiement de la fibre optique vient de nous annoncer la nécessité de procéder à la réalisation d'une tranchée pour poser des fourreaux destinés à desservir le centre du village et les villages voisins de Wannehain et Camphin-en-Pévèle Dans ce nouveau contexte, M. le Maire a rencontré les différents intervenants pour une étude de l'enfouissement de tous les réseaux.

Le conseil municipal devant cette situation retient le principe de finaliser le dossier afin de se positionner sur les faisabilités.

12 – POINT SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

M. le Maire rappelle les trois emplacements des armoires secondaires (SRO : sous répartiteur optique) pour le déploiement de la fibre : un à l'angle des rues Foch et Briand, un autre à l'entrée de la rue Clemenceau sur le trottoir de la RD 955 et le dernier route Nationale à l'entrée de la rue Edmond Delbassée.

Le NRO (Nœud de Raccordement Optique), qui permettra de desservir une dizaine de communes du secteur, sera quant à lui installé le 22 juin route Nationale côté droit avant d'entrer dans Bachy.

Les plans du déploiement des fibres dans toutes les rues ont été établis soit en aérien en parallèle du réseau France télécom soit en souterrain lorsque des fourreaux existent.

Pour la pose en aérien, huit poteaux EDF ou France Télécom ont été identifiés comme ne pouvant supporter une nouvelle charge, il est malheureusement obligatoire d'ajouter à ces endroits huit poteaux bois spécifiques.

13 – CONSTRUCTION DE LA CANTINE : ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la famille CUVELIER, propriétaire du terrain à côté de l'école pour négocier l'acquisition d'une superficie d'environ 84 m² afin d'élargir l'assiette du projet et de respecter la limite des 4 mètres. Ceux-ci ayant accepté l'opération, il propose au conseil municipal de délibérer sur l'achat

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager les démarches d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B 1715 pour une superficie de 84 m² et à signer tous les documents afférents à cet achat.

Il informe qu'une réunion publique pour la présentation de l'ensemble de l'Etude Cadre de Vie, comprenant le projet de cantine, est prévue le lundi 26 juin à 19h30, salle communale.

14-DIVERS

- *Rythmes scolaires*

M. le Maire rappelle qu'un nouveau décret devrait sortir le 8 juin 2017, décret qui permettrait une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Dans ce contexte, il paraît opportun de se positionner sur cette nouvelle mesure compte tenu que celle-ci nous permet de solutionner un certains nombres de difficultés liées à la précédente organisation décidée en janvier 2017, en particulier la prise en charge des enfants le mercredi après-midi et l'organisation des NAP le vendredi après-midi.

Ce nouveau dispositif a l'avantage de permettre une organisation du temps scolaire plus équilibré avec une pause d'une journée entre deux jours d'activités scolaires.

Cette demande sera adressée au DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) pour décision.

M. le Maire soumet au conseil municipal cette possibilité de revenir à la semaine des 4 jours avec un ALSH le mercredi comme antérieurement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- est favorable pour cette nouvelle organisation,
- propose de mettre cette question à l'ordre du jour du conseil d'école du 16 juin 2016 afin que celui-ci se positionne pour une mise en place de la semaine des 4 jours dès septembre 2017.

La séance est levée à 22H30

Le secrétaire de séance

Michel VERHAEGHE

Le Maire,

Alain DUTHOIT